



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de l'attribution et des conditions du marché de travaux n°25200

Réhabilitation des réservoirs d'eau potable – 3 Lots :

Lot 1 “Réservoir semi-enterré de Saint Pastour”

Lot 2 “Réservoir sur tour d'Ambrus”

Lot 3 “Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény”

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du code de la commande publique ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1er juillet 2025.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération du Comité syndical n°22_072_CBIS en date du 29 novembre 2022 relative à la modification de la composition de la Commission MAPA au 1er janvier 2023 qui annule et remplace la délibération du Comité syndical n°20_062_C du 17 septembre 2020 ;

VU l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 20 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le marché de conception pour le marché “Réhabilitation des réservoirs d'eau potable des communes de Saint Pastour, Ambrus et Lavardac Portetény” a été attribué à ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

CONSIDÉRANT le DCE N° 25200 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Monsieur Antoine YVON d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

CONSIDÉRANT que ce marché est divisé en 3 lots dont le montant estimé s'élève au total à 867.660,00 € HT soit 1.041.192,00 €, 20% TTC ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé par procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 23 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les offres initiales suivantes ont été reçues :

** Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour) : 1 offre de :*

- FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest, 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE (200.735,83 € HT soit 240.883,00 €, 20% TTC) ;

** Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus) : 3 offres de :*

- FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest (mandataire d'un groupement conjoint), 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE (200.429,56 € HT soit 240.515,47 €, 20% TTC avec tranche ferme 178 869,56 € HT soit 214 643,47 €, 20% TTC et tranche optionnelle 21 560,00 € HT soit 25 872,00 €, 20% TTC) ;

- COFEX LITTORAL (mandataire d'un groupement conjoint), 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX (249.666,45 € HT soit 299.599,74 €, 20% TTC avec tranche ferme 230 641,45 € HT soit 276 769,74 € TTC et tranche optionnelle 19 025,00 € HT soit 22 830,00 € TTC) ;

- VIGIER TECHNI COMPOSITE (mandataire d'un groupement conjoint), 16 RUE EDMOND MICHELET, 24800 THIVIERS (167.850,50 € HT soit 201.420,60 €, 20% TTC avec tranche ferme 152 138,50 € HT soit 182 566,20 € TTC et tranche optionnelle 15 712,00 € HT soit 18 854,40 € TTC) ;

** Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény) : 3 offres initiales de :*

- FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest (mandataire d'un groupement conjoint), 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE (211.940,32 € HT soit 254.328,38 €, 20% TTC) (offre éliminée) ;

- COFEX LITTORAL (mandataire d'un groupement conjoint), 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX (353.765,80 € HT soit 424.518,96 €, 20% TTC) ;

- VIGIER TECHNI COMPOSITE (mandataire d'un groupement conjoint), 16 RUE EDMOND MICHELET, 24800 THIVIERS (228.669,00 € HT soit 274.402,80 €, 20% TTC) (offre éliminée) ;

CONSIDÉRANT que les éventuelles négociations et corrections ont mené à l'offre finale suivante :

** Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour) : 1 offre de :*

- FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest, 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE (200.735,83 € HT soit 240.883,00 €, 20% TTC) ;

** Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus) : 3 offres de :*

- FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest (mandataire d'un groupement conjoint), 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE (200.429,56 € HT soit 240.515,47 €, 20% TTC avec tranche ferme 178 869,56 € HT soit 214 643,47 €, 20% TTC et tranche optionnelle 21 560,00 € HT soit 25 872,00 €, 20% TTC) ;

- COFEX LITTORAL, 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX (244.981,95 € HT soit 293.978,34 €, 20% TTC avec tranche ferme 225.956,95 € HT soit 271.148,34 €, 20% TTC et tranche optionnelle 19.025,00 € HT soit 22.830,00 €, 20% TTC) ;

- VIGIER TECHNI COMPOSITE, 16 RUE EDMOND MICHELET, 24800 THIVIERS (176.270,50 € HT soit 211.524,60 €, 20% TTC avec tranche ferme 160 558,50 € HT soit 192 670,20 € TTC et tranche optionnelle 15 712,00 € HT soit 18 854,40 € TTC) ;

** Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény) : 1 offre de :*

- COFEX LITTORAL, 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX (329.996,80 € HT soit 395.996,16 €, 20% TTC)

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres du 15 septembre 2025 pour Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour), Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus) et Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény) rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Antoine YVON d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

* *Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour)* : FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest, 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE pour le montant d'offre contrôlé de 200.735,83 € HT soit 240.883,00 €, 20% TTC ;

* *Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus)* : COFEX LITTORAL, 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX pour un montant global de 244.981,95 € HT soit 293.978,34 €, 20% TTC ; détaillé de la manière suivante :

- Tranche ferme : Réhabilitation du Réservoir sur tour d'Ambrus (Dépense estimée à : 225.956,95 € HT soit 271.148,34 €, 20% TTC)
- Tranche optionnelle : Imperméabilisation extérieure I3 (Dépense estimée à : 19.025,00 € HT soit 22.830,00 €, 20% TTC)

* *Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény)*: COFEX LITTORAL, 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX pour le montant d'offre contrôlé de 329.996,80 € HT soit 395.996,16 €, 20% TTC ;

CONSIDÉRANT que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2025, annexe Eau potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 15 septembre 2025 pour Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour), Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus), Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény), rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Antoine YVON d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON.

Article 2 :

D'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

* *Lot 1 (Réservoir semi-enterré de Saint Pastour)*: l'entreprise FREYSSINET FRANCE - Agence Sud-Ouest, 12F rue de l'europe, CS 25103, 31150 LESPINASSE pour le montant d'offre contrôlé de 200.735,83 € HT soit 240.883,00 €, 20% TTC ;

* *Lot 2 (Réservoir sur tour d'Ambrus)*: le groupement COFEX LITTORAL (mandataire solidaire du groupement conjoint), 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX et

ELECTROMONTAGE, ZAC AGEN SUD - RUE DU MIDI 47901 AGEN CEDEX 9, pour un montant de 244.981,95 € HT soit 293.978,34 €, 20% TTC. Le montant d'attribution est réparti comme suit :

- * Tranche ferme (225.956,95 € HT soit 271.148,34 €, 20% TTC)
- * Tranche optionnelle (19.025,00 € HT soit 22.830,00 €, 20% TTC) ;

* Lot 3 (Réservoir semi-enterré de Lavadac Portetény): le groupement COFEX LITTORAL (mandataire solidaire du groupement conjoint), 3 RUE GASPARD MONGE, BP20050, 33603 PESSAC CEDEX et ELECTROMONTAGE, ZAC AGEN SUD - RUE DU MIDI 47901 AGEN CEDEX 9, pour le montant d'offre contrôlé de 329.996,80 € HT soit 395.996,16 €, 20% TTC.

Article 3 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 4 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants, annexe Eau potable de la section d'investissement.

Article 5 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 6 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 20 octobre 2025

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC